

Objet : les engagements pour l'amélioration de l'exercice relatif aux missions des directeurs d'école

M. le DASEN,

L'intersyndicale SE-UNSA, SGEN, SNUIPP et SUD souhaite attirer votre attention sur les conditions et la surcharge de travail des enseignants chargés des directions d'école. Alors que ces personnels viennent tout juste d'organiser dans des conditions fort difficiles pour certains les élections de parents d'élèves et qu'ils président leur conseil d'école respectif, vos services viennent de les solliciter une nouvelle fois.

En effet, en date du 13 octobre 2017, vos services dans le cadre de la Santé et Sécurité au Travail, demandent aux directeurs de ressaisir les documents (PPMS risques majeurs, PPMS attentat, diagnostic sécurité et plans de l'établissement) et de les téléverser sur l'espace de stockage académique. Les professeurs d'école chargés des directions d'école ne comprennent pas le sens d'une telle demande puisque ces documents ont tous déjà été renseignés. Cet exercice fastidieux et chronophage accroît considérablement une nouvelle fois les tâches des directrices et directeurs du département.

En dépit de toute formation ou information préalable, les professeurs d'école chargés des directions d'école doivent également, pour le 22 octobre prochain, ouvrir un registre public d'accessibilité qui rassemble notamment, vous le savez, les services proposés par l'école en termes d'accessibilité, l'attestation d'accessibilité, et les modalités de maintenance, de contrôle et d'utilisation des équipements d'accessibilité. Comme pour la plupart de ces documents, ce registre sera d'ici peu très certainement dématérialisé et il faudra à nouveau le renseigner.

L'intersyndicale souhaite vous rappeler les engagements pris par le ministère de l'Education Nationale, que vous représentez dans notre département, en faveur de la simplification administrative des missions liées à la direction d'école. Si la simplification n'est

pas au rendez-vous, la « complexification » l'est ! Dans le même temps, les aides administratives sont toutes supprimées pour pallier au manque d'AVS alors que les écoles pensaient pouvoir bénéficier de cette aide jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'en janvier pour certains !

Ce n'est plus possible ! L'intersyndicale dénonce cette surcharge de travail et demande que des modalités de service soient organisées pour permettre aux directeurs de remplir leurs missions dans de bonnes conditions de travail.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de notre attachement au service public d'éducation.

L'intersyndicale de la Manche

SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUIPP et SUD